Envoyé en préfecture le 19/06/2025
Reçu en préfecture le 19/06/2025
Publié le
ID : 007-200073096-20250618-DELIB_2025_371-DE

D'ARDÈCHE EN HERMITAGE

ARCHE Agglo

Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 18 juin 2025

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
41	49

Date de convocation
12 juin 2025

Transport collectif - Adaptation du règlement intérieur du Bus

N° de la délibération
2025-371

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 18 juin 2025 à dix-huit heures,
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Le Millésime à Crozes Hermitage sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Mme Céline BELLE, MM. Pascal BIGI, David BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, M. Michel BRUNET, Mme Lyliane BURGUNDER, M. Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Denis DEROUX, Yann EYSSAUTIER, Bruno FAURE, Gilles FLORENT, Mmes Béatrice FOUR, Christine FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, M. Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Marie-Claude LAMBERT, M. Gilbert LA RUSSA, Mme Danielle LECOMTE, MM. Jean-Michel MONTAGNE, Jean-Louis MORIN, Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, MM. Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Roger VOSSIER, M. Jean-Louis WIART.
Excusés : M. Patrick CETTIER (pouvoir à M. Pascal SEIGNOVERT), M. Guy CHOMEL (pouvoir à M. Xavier ANGELI), Mmes Valina FAURE (pouvoir à M. Bruno FAURE), Mme Christiane FERLAY (représentée par sa suppléante Mme Christine FOUR), M. Pierre GUICHARD (pouvoir à Mme Lyliane BURGUNDER), Mme Elisabeth JUNIQUE (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), Mme Stéphanie NOUGUIER (pouvoir à M. Pascal BALAY), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), M. Gérard ROBERTON (représenté par sa suppléante Mme Céline BELLE), M. Jean-Paul VALLES (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), M. Xavier AUBERT, M. Jean-Louis BONNET, Mme Christèle DEFRANCE, Mme Véronique BLAISE, Mme Amandine DEYGAS, Mme Myriam FARGE, Mme Muriel FAURE, M. Patrick FOURCHEGU, M. Michel GAY, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Fabrice LORIOT, M. Pierre MAISONNAT, Mme Christelle MARION, Mme Sandrine PEREIRA, Mme Agnès OREVE, Mme Ingrid RICHIOUD, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Mme Mélanie ROZENAC, Mme Anne SCHMITT, M. Jean-Christophe WEIBEL.

Le règlement du réseau Le Bus ne comprend pas d'éléments sur la carte Oura, ni de procédure relative à la réalisation de duplicata de carte de transport en cas de perte de celle-ci.

L'ajout d'un article traitant ce sujet s'impose d'autant plus avec la mise en place d'une nouvelle billettique qui s'appuie sur la carte Oura. A titre de comparaison, la Région facture 5€ par création de carte (alors que nous la délivrons gratuitement), et 8€ pour un duplicata (comme c'est le cas à ARCHE Agglo pour les usagers scolaires).

Aussi, il est proposé d'adapter l'article 4.1 pour prévoir un coût de 8 € TTC par duplicata, identique à ce qu'ARCHE Agglo pratique pour ses cartes scolaires.

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Considérant le règlement 2025 qui serait applicable à partir du 1er Septembre 2025 ;

Considérant l'avis favorable du bureau du 5 juin 2025 ;

Envoyé en préfecture le 19/06/2025
Reçu en préfecture le 19/06/2025
Publié le
ID : 007-200073096-20250618-DELIB_2025_371-DE

Après en avoir délibéré à :

- 49 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **APPROUVE** la modification du règlement intérieur du Bus ci-annexé applicable à partir du 1er septembre 2025 ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à la présente délibération ainsi que tout avenant.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Tous les membres présents ont signé au registre.
Pour extrait certifié conforme,
Mercurol-Veaunes, le 18 juin 2025.

Signé électroniquement par : Frédéric SAUSSET
Date de signature : 19/06/2025
Qualité : Le président ArcheAgglo